L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, ou à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA** capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le Logeopa, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les deux ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
4 septembre—1y

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau neuf **DELTA**, du port de 99 tonneaux, construit en maidernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goelette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre.
" CORINE, " Crocker, 4
" CORA, " Carstein, 8
" SARAH, " Stark, 12
" " " 16

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR TAMPICO.

La goelette **LEONARD**, capitaine Jordé Guibery, ayant une partie de son frêt engagé, et partira pour le susdit port sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. DELPEUCH,
17 déc—2 rue de Chartres.

POUR LA MOBILE (*par le fleuve*).

(Paquebot du 16 déc.)

La goélette **DAVID ROGERS**, capitaine Gibson, partira à cette date. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH.
11 déc No. 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière **BALLOCHAN**, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,
8 déc—1m rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. SORBE,
5 déc no 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette **ECLIPSE**, de 56 tonneaux, pa.

J. LE BLANC & CO,
4 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, **VIZCAINA**, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 86

Pour St Iago de Cuba, Puerta Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol **VENUS**, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUYO & Co,
2 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE

Le brick **NOBLE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 300 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
28 nov 25, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No 26, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, comme un magasin de ce meublie. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL,
3 déc 22, Vieille Levée

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.

Aussi: Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
28 nov 28 et 29, Nouvelle Levée.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à (5 nov) B MARIGNY.

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société,

La société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candélabres; 2 Rechauds; 1 petite Pianos à vent; Bijoutières; Verrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Ernery.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront vendus à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

CAFE DE RIO—200 sacs Café de Rio, de première qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
3 déc rue du Camp, No. 66

Nouvel approvisionnement de Montres, Jouailleries, et articles de goût.

LOUIS MUR, étant de retour du Nord, informe ses amis et le public, qu'il leur offre à des prix réduits, un joli assortiment de Pendules, et de Pots de fleurs, reçus directement de Paris, aussi, Montres en tout genre, Boucles d'oreilles; Chaînes, Epinglettes, Bagues, Dés en or et en argent;

Lunettes en or, argent, acier et écail;
Coliers en Perles, et corail;
Moschettes et plateaux, porte-bouliers;
Cuillères à soupe et à thé;
Couteaux à beurre, et divers autres articles, de jouailleries et de goût;

N. B. Il répare soigneusement les montres et bijoux. Il invite ceux qui lui doivent depuis plus de six mois à venir régler leurs comptes. 15 déc—6

MARCHANDISES.

ANDREWS FRERES, ont reçu par des arrivages récents, un grand assortiment de marchandises nouvelles et propres pour la saison, lesquelles complètent entièrement leur fonds; ils invitent les acquéreurs à venir les visiter.

LAINAGES.

Couvertes françaises et anglaises de tous genres; Draps, Kerseys; Satinets et Flanelles, et généralement tous les étoffes en laine.

Soieries et Satins des derniers genres et des plus à la mode.

Toiles et damassés de toutes qualités, et presque toute espèce de Toiles des meilleures fabriques.

Indiennes et Guinghams, de toutes les couleurs, nombre de dessins d'un nouveau goût.

Tapis et marche pieds—quelques uns à bas prix.

Bobbinets noirs et blancs, voiles de dentelles et robes de dentelles.

Rubans, bonnets, ceintures &c, unis et brodés.

Crêpes noirs et en couleur, de toutes qualités et de différentes largeurs.

Toutes espèces de marchandises de goût, pour habillements de dames.

Marchandises de modes, des goûts les plus nouveaux, propres aux habits de noces, de bals, de soirées et de promenade; Habillemens faits, et généralement toute espèce de Marchandises, à vendre à des prix modérés, par

ANDREWS FRERES
16 déc

MARCHANDISES SECHES.—En débarquement du navire Kentucky ; mousseline-batiste, superbe et à bas prix; indiennes bluee et blanche; chaly croisé, imitation; chaly; chinchilas; couvertes du pays, grises et blanches; et nombre d'autres articles propres pour la saison.

ANDREWS & BROTHERS,
16 déc rue de Chartres, no. 19.

AVIS AUX FORGERONS.

1000 BARILS de Charbon anglais, à l'usage des Forgerons, maintenant en débarquement du navire Alexander, à vendre en quantité convenable aux acquéreurs, sur la levée, en face de la rue St. Philippe, et au No, 255, rue Toulouse.

16 déc W E & R MURPHY.

EN débarquement des navires Nashville et Louisville, Crêpes italiens, grande largeur, Piqués de Marseille Casquets fourrés et Pélerines, Shawls et Mouchoirs à la mode, Cols de satin et fourrés, Sacs en satin et en velours, Mouchoirs madras, Toiles et Damassés, Fil à coudre et coton do. d'Orrelle. A vendre par

ANDREWS & FRERES,
15 déc Rue de Chartres, No. 19

PORC.—113 barils porc prime et 87 barils dito mess, en débarquement du bateau à vapeur Baltic, à vendre par FORSYTH, GOODWIN & Co.
15 déc Encoignure Gravier & Tchoupitoulas.

961 SACS MAIS, en débarquement du bateau à vapeur Baltic, et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
15 déc Rue Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

VENTE DE TABLEAUX

O N offre en vente, pendant quelques jours seulement, à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, une collection de PEINTURES de très beaux sujets ; *l'Entrevue de Columbus avec Ferdinand et Isabelle d'Espagne* ; un portrait original du cabinet de *Sir Walter Scott Bart*, accompagné d'une lettre autographe de baronnet à l'artiste ainsi que plusieurs tableaux dignes d'attirer l'attention des collecteurs.

Les tableaux sont tous encadrés à la dernière méthode, et seront vendus à bas prix; c'est une occasion qui s'offrira rarement ou jamais en cette ville. On peut venir les examiner. 15 déc—3

Succession de feu Dme. Magdalein Baumgartner, vs. P. Basinger.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations et les titres à l'appui, au bureau de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, dans le plus bref délai possible.

13 déc—10 SAMUEL KIBOURZ. *exec. test.*

REÇU et à vendre par le soussigné : Gros de Naples couleurs assorties, gros de Suisse dito, gros de Tours dito, gros de Naples brochés en couleurs, Louisianaises brodées pour robes de bal, satin uni, dito brochés, dito brodés, taffetas couleur, blondes pour les bals, dito noires brodés en couleur, écharpes de blonde, mouchoirs dito, plumes oiseaux de paradis, canezins, bobinets brodés à l'aiguille, coin mousseline dito, ia liennes rouges croisés, coiffures de bals, gants, indiennes cachemire, pélerines et fourrures, en hermine et en noir, palatines dito, bons dito pélerines et palatines pour jeunes demoiselles, dito pour petits enfans, mousselines damassées pour rideaux, mousselines suisses brodées, percales brochées, fleurs à secret.

A. G. COCHRAN,
13 déc rue de Chartres, no. 43.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur:—28 Terrains, composant l'Pilet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions :—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec pynothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.

D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs. 13 déc—15

PECHERS DU NORD DE CHOIX.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il vient de recevoir, consigné à ses soins, en ligne directe d'un ancienne pepinière bien connue, près Boston, et au débarquement du navire Caravan, de Boston, qui a fait son voyage en 18 jours, un bel assortiment de *Pêchers du Nord*, *greffés* et arrangés par paquets de 20 plantes, au nombre desquels se trouvent 4 pruniers.

Il a aussi reçu 20 paquets de 10 douzaines chaque partie de la plus belle espèce de raisiers du Nord, et qui ne seront vendus que par paquets de 10 douzaines.

Aussi—Une petite quantité de belles pattes d'Asperges de Hollande, s'adresser à

Wm. SMITH, au Magasin des Graines,
No, 85, rue de la Douane.

N. B.—On peut voir la liste des différentes espèces de poiriers et de fraisiers au magasin. 12 déc

Herbes Pulvérisées pour la soupe.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment de ces herbes pulvérisées, telles que Thim, Sauge, Marjolaine, Graines de Céleri, en bouteilles de verre bien cachetées, et prêtes à être mises en usage, qu'il vendra en gros ou en détail. Ces poudres sont plus particulièrement recherchées pour les soupes à la tortue, &c.

Wm. SMITH, au magasin de graines,
rue de la Douane, No 85.

Aussi—Sauge sèche en demi barils de 12 livres, à l'usage des droguistes ou des charcutiers. 12 déc

Ketcoups et sauces pour le poisson.

Le soussigné vient de recevoir, et offre à vendre, par douzaine ou bouteille, un nouvel assortiment de sauces pour le poisson, aux tomates, aux noix et aux champignons, ainsi que la sauce excellente connue sous le nom d'essence d'anchois et préparée par Harvey & Reading de Londres.

Le tout convenable pour le poisson, le gibier ou le beef steak, froid ou chaud, et aussi pour la soupe aux huîtres et autres.

Wm SMITH, au magasin de graines,
No. 85, rue de la Douane

N B Quelques douzaines de poharn d'un demi gallon et d'un quart de gallon de Picolilly ou corpichons mélangés préparés à Londres, Herbes pulvérisées pour soupe. 12 déc

TRAITES sur Londres à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.
13 déc 117, rue Royale.

TRAITES, sur Paris et New-York, à vendre par

JULES LEBLANC.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre paris.

T. NICOLET & CO,
25 oct P. J. TRICOU.

TRAITES sur France, à vendre par

LETTRES DE CHANGE, sur Londres, à vendre par HARRISSON, BROWN & Co.
8 dec

TRAITES sur New-York, à vendre par

WM. G. HEWES,
oct 10 66, rue du Camp.

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par A. ST. GEORGES,
16 oct rue St. Louis, No. 70.

LETTRES de Change,—sur la Mobile, Baltimore, Philadelphie, New York, Boston, Nashville et Natchez, à acheter.

TOURNE & BECKWITH,

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 8 décembre 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 28 décembre, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la place d'armes, une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes, par les officiers de compagnies.

Les officiers commandants de compagnies devront fournir sur les lieux, un état exact de la force de leurs compagnies, et devront envoyer des escoudes de corvée pour fermer la grille, et en garder les portes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp.

Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1834.

Sect. 79. Il est de plus décrété &c. Que l'officier commandant, peut à une revue, désigner les limites de la parade (aucun chemin public ne devant y être inclus) et si quelqu'un franchit les dites limites sans le consentement ou la permission de l'officier commandant, il peut être mis en prison jusqu'à la fin de la revue, à la discrétion de l'officier commandant, et si quelqu'un n'étant pas de service cherche à interrompre les exercices de la revue en faisant du bruit ou en se conduisant d'une manière inconvenante, l'officier commandant aura le pouvoir de le détenir sous garde, jusqu'à ce que la revue soit passée.

Sect. 17e. de l'acte approuvé le 12 février 1813. Si à la parade ou revue d'aucun corps il se trouvait parmi les spectateurs une ou plusieurs personnes approuvant de les faire rentrer à leur poste, et en cas de désobéissance, de les faire emprisonner pendant le jour et de les condamner à une amende qui sera fixée par la cour d'assessement, laquelle amende ne pourra excéder dix piastres. 10 dec

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instruments de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis. 20 nov—1m

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $300,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les priviléges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit :

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des registres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. C. PRITCHARD.
Commissaire.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—19t

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que : orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle ; petites serinettes pour les oiseaux ; guitarres peintes en tout genre ; violons, *pas viens et neufs*; flûtes; clarinettes; flageolets en tout genre ; bassons ; serpent-bassons ; opeicleides; hautes ; ophicleides alto ; cors d'harmonie ; trombones ; buccins ; trompettes à clefs ; trompettes d'harmonie ; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne. 3 déc—15

AVIS.

Détenu à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre américain nommé **WILLIAMS**, se disant appartenir à Mr. Barthe de la Nouvelle-Orléans. Il est de la taille de cinq pieds ou environ, il ne parle que l'anglais, et il dit être marron depuis très longtemps. Le propriétaire du dit esclave est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste, 6 déc. 15 déc

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

La récompense susdite sera payée pour l'arrestation des esclaves suivans, partis marrons depuis le 1er. de ce mois :

Un nègre nommé **NARCISSE**, appartenant à M. Wm. P. Brown. Il est de taille de 5 pieds 10 pouces, âgé de 21 ans, mince de taille et ayant bonne mine.

BURREL, appartenant ci-devant à M. Miller, de la taille de 5 pieds 2 pouces, âgé de 30 ans, ayant une cicatrice sur la jambe droite, provenant d'une morsure de chien.

JACK, surnommé *Jack Harper*, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, âgé d'environ 24 ans, portant des boucles d'oreilles.

JOHN, surnommé *John Patterson*, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, âgé d'environ 25 ans, ayant une cicatrice sur son front, au-dessus de l'œil gauche.

BUCKER, très grand, récemment acheté de M. Wm. C. Dean, ayant une femme au-dessous de la presse à coton du faubourg inférieur, auprès de laquelle il doit se tenir probablement.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

C. HURST,
10 déc—7 Paroisse Jefferson.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine **RACHEL**, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête ; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—1m M. DEL ACEBO.

LES créanciers de M. A. V. Boismare sont priés de présenter leurs titres de créances à M. E. Carraby, avant la vente des biens du dit Boismare, afin que les syndics soussignés puissent faire un état exact des dits créanciers.

E. CARRABY } Syndics des créanciers
A. SENEGAL } de M. A V Boismare.
22 nov—3, 2ps

CHARBON—Charbon anglais d'Orrell, en morceaux tiré du canal en bouceaux, à bord du navire Heroine, de Liverpool. S'adresser au capitaine Hudson, 2de rangée après la halle aux bouchers. 11 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Prieur, syndic des créanciers de Townsley, Prieur et Co. les propriétés ci après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir :

1°. Un terrain situé rue Royal entre les rues Bienville et de la Douane, borné d'un côté par la propriété M. G. R. Stringer, et de l'autre par celle M. Beach, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur mesure française; ensemble avec la maison à deux étages et toutes les bâtisses qui sont construites sur le dit emplacement.

2°. Un terrain, situé au faubourg Ste. Marie dans l'ilet renfermé entre les rues St. Charles, Perdido, Carondelet et et de l'Union. Allant de la rue l'Union à la rue Perdido, et mesurant soixante-huit pieds, neuf pouces sur la première, et soixante quatorze pieds six pouces sur la dernière. Il existe sur ce terrain un magasin construit en briques et couvert en essentes, lequel comprend presque toute l'étendue du dit terrain, ce qui le rend susceptible de recevoir une immense quantité de produits du pays.

Un plan des susdites propriétés sera exposé à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un terrain situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 dans l'ilet No. 12, sur le plan original, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 2 mars 1824. Le dit terrain a soixante pieds de face à la rue des Lauriers sur cent quarante neuf pieds, dix pouce et demie de profondeur, mesure française ; borné du côté d'en haut par les terrains Nos. 7, 8 et 9, et dans la profondeur par le terrain No. 4, comme on peut le voir sur le plan figuratif qui sera exposé à la Bourse.

4o. Un lot de terre situé dans un endroit désirable voisin de la baie de Biloxi, Etat du Mississipi ; mesurant 1 arpent 3-4 de face à la baie, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations existant sur la dite terre.

Conditions :—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de ventes seront passés pardevant Felix Grigny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 dec

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.

PAR T. MOSSY ET GARIDEL ET TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 20 du courant, la compagnie offrira en vente, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, de grande valeur :

1o Quatre Magasins en briques, à 3 étages, fesant face au chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, devant la presse à coton et joignant la rangée d'édifice à trois étages appartenant à la compagnie des Architectes et à Daniel Warburg, comme il appert par le plan déposé à la Bourse.

2o Deux Terrains, avec l'édifice qui s'y trouve, ci-devant formant la propriété de feu Henry De Endé, en face du chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, au-dessous et adjoignant la presse à coton, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

3o Trois Terrains avec les édifices qui s'y trouvent situés dans la profondeur des deux terrains ci-dessus; et en face de la rue Première, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

4o Un Terrain fesant face à la rue Casa Calvo, entre les rues St. Ferdinand et de la Presse, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

5o Trois Terrains fesant face à la rue St. Ferdinand, un desquels forme l'encoignure de la rue ci-dessus mentionnée, et celle de Casacalvo, et fait face à la rangée d'édifices à 3 étages en construction par la compagnie des Achitectes de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

Les propriétés susdites seront positivement vendues, payables à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la compagnie, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de la dite compagnie payés en entier, seront reçues en paiement des achats des dites propriétés, sur le pied du comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Tureé Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la Direction,

4 déc F C CATONNET, sec.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu vendu le mardi, 30 courant, à midi à la Bourse de Hewlett, 6 Terrains situés dans l'Pilet N° 17, au nouveau faubourg Marigny, dans les rues St. Jean et Annette, conformément au plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions : 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 déc—5

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

A tous ceux que cela peut concerner, SALUT.

Attendu que J. Bertrand ayant acheté à une vente faite par B. Beauregard, maréchal de la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis conformément à un acte intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes qui pourraient avoir droit à la dite propriété en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de cité de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue par B. Beauregard, maréchal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 novembre 1834, en vertu d'un ordre de saisie exécution (fieri facias) lancé dans l'affaire de Marie Mouzer, épouse de Joseph Korner son mari, le 9 Octobre 1834, à laquelle vente le dit J Bertrand s'est rendu acquéreur pour le prix de neuf cent dix piastres.

Description de la propriété d'après le transfert.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le No. sans l'ilet No 16, dans la rue St Joseph entre les rues St Jean Baptiste et des Religieuses mesurant 60 pieds de face à la rue St Jacques sur 120 pieds de profondeur, d'après un plan de la banlieue supérieure, de cette ville.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et les ai scellées du sceau de la dite cour, ce 9eme jour de Décembre 1834.

10 dec—3 A. DREUX, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 7899—*John Asher* contre *ses créanciers*—La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 25 décembre courant, en l'étude de Mr. Wm. Boswell, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de Cour,

Bureau du Greffier, 11 décembre 1834.

13 déc—3 A. PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude du Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, en 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.

5 décembre—3t

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er. Décembre 1834—No. 7869—Augustin Obiol vs. ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu le mardi 23 décembre courant, pardevant Mr. Le Féraud, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour,

2 déc—7,2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er décembre 1834—No. 7870—B. Phelps contre les créanciers. La cession de biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le samedi, 3 janvier 1835, en l'etude de Wm. Y. Lewis, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,

2 déc—7,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Paroisse, pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Jeudi, 4 Décembre 1834—Edward McHugh *contre ses créanciers*—Pour un atermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de Pinsolvable ait lieu le samedi, 10me. jour de janvier 1835, en l'étude de W Y Lewis, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; et que R C Elliot soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 4 décembre 1834.

6 déc—12,2ps A. PITOT, greffier

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves, Etat de la Louisiane*; A tous ceux que cela peut concerner, salut : Qu'il soit connu que Peter Cunningham demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistrateur des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé, "*